



## SIVOM DES TROIS-ÉPIS

Département  
du HAUT-RHIN

Arrondissement  
de COLMAR-RIBEAUVILLÉ

Nombre de délégués élus  
9

Délégués en fonction  
9

Délégués présents  
8

### PROCES VERBAL DU COMITE DIRECTEUR

du 11 JUILLET 2023 à 18h30

#### Étaient présents

M. Patrick REINSTETTEL, délégué d'Ammerschwihr, Président  
M. Gérard GLENAT, délégué de Turckheim, 1<sup>er</sup> vice-président  
M Jean-Luc LAMEY, délégué de Niedermorschwihr, 2<sup>ème</sup> vice-président,  
M. François LALLEMAND, délégué de Turckheim  
M. Marc SCHIELE, délégué d'Ammerschwihr  
Mme Lucie PONGRATZ-GLEIZES, déléguée d'Ammerschwihr  
M. Aimé KUNTZMANN, délégué de Niedermorschwihr  
M. Daniel SCHOEPFF, délégué de Turckheim

#### Étaient excusés

Mme Claudia MARCHAL déléguée de Niedermorschwihr avec procuration  
à Monsieur Jean Luc LAMEY.

#### Assistait également

Mme Martine WARTH, secrétaire général du SIVOM

Monsieur Patrick REINSTETTEL accueille l'assemblée à 18h30, salue deux auditeurs habitant le site des Trois Épis et, s'assurant du quorum, ouvre la séance.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mars 2023
2. Procédure adaptée / Attribution du marché à bons de commande 2023-2025 pour travaux de réparations et d'entretien du réseau d'eau potable et du réseau d'eaux pluviales et Voirie sur le réseau du SIVOM
3. Rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau 2022
4. Rapport d'activité 2022
5. Communication - divers

### **1/ 11.07.2023 - Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mars 2023**

Le procès-verbal de la séance du 28 mars 2023 transmis aux membres du Comité Directeur est soumis à leur approbation.

**Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**ADOpte** le compte-rendu de la séance du 28 mars 2023.

**2/ 11.07.2023 – Procédure adaptée / Attribution du marché à bons de commande 2023-2025 pour travaux de réparations et d'entretien du réseau d'eau potable et du réseau d'eaux pluviales et Voirie sur le réseau du SIVOM**

Il a été procédé à une mise en concurrence dans le cadre d'une procédure adaptée pour travaux de réparations et d'entretien du réseau d'eau potable et du réseau d'eaux pluviales et Voirie sur le réseau du SIVOM des TROIS EPIS pour les exercices 2023 à 2025. Par moyen électronique via le site de l'Association des Maires du Haut-Rhin/Safetender, un accès gratuit, sans restriction, complet et direct aux documents du marché à bons de commande a été ouvert à compter du 10 mai, la date limite des offres étant fixée au 2 juin 2023.

La procédure de consultation portait sur un marché à bons de commande sur trois années pour un montant global maximum de 90 000 € TTC, les prix applicables figurant sur le bordereau de prix annexé à l'offre, actualisables selon les modalités précisés au CCAP. Le marché devant s'appliquer à compter de sa notification jusqu'au 31 décembre 2025, sauf si le montant maximum précité était atteint avant l'échéance.

L'ouverture des offres, toutes conformes au règlement de consultation, et leur analyse ont conduit Président et vice-présidents accompagnés du maître d'œuvre à déterminer l'offre mieux-disante présentée par l'entreprise GANTZER. Proposition est faite au comité directeur d'attribuer le marché à ladite entreprise.

**Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**ATTRIBUE** le marché à bons de commande dans le cadre des travaux de réparation, d'entretien sur le réseau d'eau potable et d'eaux pluviales, pour les années 2023 à 2025, à l'entreprise GANTZER TP, sur la base d'un montant global maximum de 90 000 € TTC.

**AUTORISE** le Président à signer le marché et les bons de commande correspondants ainsi que tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce marché.

**DIT** que les financements nécessaires sont et pour les exercices suivants seront prévus aux budgets respectifs du SIVOM.

**3/ 11.07.2023 – Rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau 2022**

Le rapport 2022 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, dont un exemplaire accompagnait la convocation des délégués, est présenté dans les grandes lignes. Le président a mis en exergue le rendement du réseau : 76.36 % en 2020, 84.72 % en 2021 et 85 % en 2022. Quant à la qualité, l'eau d'alimentation a été conforme aux exigences en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés lors des différentes analyses.

Des délégués s'interrogent sur la population effectivement desservie. L'estimation (méthode justifiée par le fait que les statistiques INSEE n'affichent pas de décomptes propres aux habitants du site) de la population sera vérifiée et au besoin actualisée par les trois communes membres. Concernant la tarification de l'eau, Monsieur GLENAT évoque le prix pratiqué par le SIENOC et sa complexité. Le SIVOM, comme chaque collectivité membre du SIENOC, s'acquitte d'une « part fixe » déterminée annuellement selon un volume défini de 85 200 m<sup>3</sup> pour Trois Epis (historique et lié aux frais d'établissement du réseau, son entretien et son amortissement) et d'une part variable liée aux volumes achetés durant l'exercice. Se poserait selon lui la question de la facturation de frais d'une électricité non consommée. Le Président invite Monsieur GLENAT à s'adresser directement au Président de ladite structure pour toute question, d'autant qu'il siège au SIENOC par délégation du SIVOM.

Comme l'an passé, la présentation du rapport donne lieu à discussion quant à la question de la compétence tant en assainissement qu'en eau potable du SIVOM. Les élus de Turckheim et Niedermorschwihr rappellent, comme ils l'ont fait l'année dernière, que les deux communes qu'ils représentent appartiennent à une communauté d'agglomération qui exerce déjà ces deux compétences, rendant dès lors leur participation aux votes des budgets, prix de l'eau et décisions quant aux travaux discutables. Le président rappelle quant à lui qu'il n'appartient pas au SIVOM d'apporter des réponses au questionnement des élus de Turckheim et Niedermorschwihr. Le Préfet déjà saisi de la question par l'une ou l'autre commune n'a semble-t-il pas apporté de solution satisfaisante. En 2022, le Président a suggéré que les deux communes concernées interrogent Colmar Agglomération pour obtenir tous éclaircissements quant au bienfondé de la participation qu'ils prennent au SIVOM des Trois Epis pour ces deux domaines. Le Président insiste sur le fait qu'à l'échéance de 2026, c'est bien le préfet qui tranchera les questions non réglées par les deux EPCI concernés à savoir Colmar Agglomération et la Communauté de Communes de la vallée de Kaysersberg qui en 2026 assumera également les deux compétences pour Ammerschwihr. Le Président rappelle la réponse déjà donnée en 2022 à savoir que le SIVOM des Trois Epis n'a ni autorité ni compétence pour régler cette question et qu'en attendant l'échéance de 2026, il y a bien lieu de gérer la fourniture en eau de tous les habitants de Trois Epis, quelle que soit leur commune d'origine, d'assurer l'entretien de tous les réseaux desservant le site, etc... et ce au mieux des intérêts des habitants du site, ceci tant que les transferts ne sont pas opérés.

#### **Le Comité Directeur**

**DONNE ACTE** de la communication dudit rapport 2022, consultable sur demande au secrétariat.

### **4/ 11.07.2023 – Rapport d'activité 2022**

Projeté en séance et commenté dans les grandes lignes par le Président, le rapport retrace l'activité de l'établissement durant l'exercice écoulé, rapport dont un exemplaire accompagnait la convocation des délégués. Il est rappelé qu'en application de l'article L. 5211-39, le rapport d'activité 2022 du SIVOM ainsi présenté doit faire l'objet d'une communication en séance publique, par le maire de chaque collectivité membre du SIVOM, séance au cours de laquelle les délégués sont entendus.

#### **Le Comité Directeur**

**DONNE ACTE** de la communication dudit rapport 2022, consultable sur demande au secrétariat.

### **5/ 11.07.2023 – Communications et divers**

#### **Agenda**

Inauguration de l'épicerie Hopla, installée dans l'ancienne cristallerie rue Schoeré) le 14 juillet à 14h.  
Socle de la statue du Galtz - Réception des travaux fixée le 17 juillet  
Fête des Epis le 6 août, organisée par le Couvent des Pères Rédemptoristes  
Course de côte Turckheim/Trois Epis du 8 au 10 septembre  
Montée Historique (23<sup>ème</sup>) des Trois Epis les 16 et 17 septembre

#### **Surpresseur**

Le contrôle de cet équipement n'a révélé aucune non-conformité.

**Circulation et vitesse dans la station**

Les trois communes ont d'ores et déjà limité à 30 km/h la vitesse sur le périmètre de la station. Suggestion est faite pour réduire davantage la vitesse des véhicules de créer une zone de rencontre à 20 km/h sur ban d'Ammerschwih, entre le jardin de la Roseraie et la zone des parkings de la place des Antonins. Cette mesure suppose contraintes et dépenses disproportionnées pour le SIVOM, pour une portion très limitée du cœur de station (une centaine de mètres) où il est difficile de rouler vite en raison de la fréquentation importante entre la boulangerie et la MGEN explique le président.

Le dossier Voirie RD 11 en sortie de station vers Labaroche n'a pas progressé, regrettent plusieurs élus. Malgré divers courriers et démarches entreprises notamment auprès des services et des Conseillers d'Alsace, aucune suite n'a été donnée par la CEA ; une situation qualifiée d'inadmissible. En décembre 2022, la situation avait déjà été qualifiée de grave par M. GLENAT. A croire, disent quelques élus, qu'il faut attendre l'effondrement de l'ouvrage sous la RD 11 pour susciter des décisions.

**L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne sollicitant la parole,**

**le Président lève la séance à 19h30.**

**Le Président, Patrick REINSTETTEL**



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Patrick Reinstettel".

**SIVOM DES TROIS EPIS**

**Le présent feuillet clôt le procès-verbal des délibérations  
adoptées par le comité directeur le 11 juillet 2023**

<b>N ° d'ordre dans la séance</b>	<b>RELEVÉ DES DELIBERATIONS ADOPTÉES AU COURS DE LA SEANCE DU 11 JUILLET 2023</b>	<b>N ° de la délibération</b>	
1	Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mars 2023	DCE_2023-07-11_01	Adoptée
2	Procédure adaptée / Attribution du marché à bons de commande 2023-2025 pour travaux de réparations et d'entretien du réseau d'eau potable et du réseau d'eaux pluviales et Voirie sur le réseau du SIVOM	DCE_2023-07-11_02	Adoptée
3	Rapport sur le prix et la qualité du service Eau 2022	DCE_2023-07-11_03	Adoptée
4	Rapport d'activité 2022	DCE_2023-07-11_04	Adoptée
5	Communications - divers	DCE_2023-07-11_05	Adoptée

*Document certifié exécutoire, compte tenu de sa  
notification en Préfecture de Colmar,  
le 21 juillet 2023*

*& de sa publication aux Trois-Epis, le même jour.  
Le Président, Patrick REINSTETTEL*



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Patrick Reinstettel", written over a light blue horizontal line.